

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 août 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Les conseillères France Martel et Chantal Lambert sont absentes.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-08-190 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2018;

3.2 Séance extraordinaire du 17 juillet 2018.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Réfection du réseau d'égout domestique (reconstruction ou colmatage/gainage).

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2018.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Programme d'aide à la voirie locale – Redressement des infrastructures routières locales;

8.1.2 Demande de financement temporaire au montant de 6,624,000.\$ auprès de la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke;

8.1.3 Demande de dérogation mineure 2018-07-0001 de 9265-2049 Québec inc. (Jacques Gourde);

8.1.4 Engagement de la municipalité envers le MTMDET pour l'obtention d'une permission de voirie.

9. Adoption des règlements

Aucune.

10. Avis de motion à donner

10.1 Avis de motion du règlement 650 concernant les modalités de publication des avis publics.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2018-08-191 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2018-08-192 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame la mairesse répond à monsieur Jacques Gourde concernant une question posée à une séance ultérieure au sujet de la limite de vitesse sur le chemin Galipeau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Son opinion de mettre la limite de vitesse à 60 km/h sur le chemin Galipeau jusqu'au chemin des Sables ;

- Le propos de la responsabilité des arbres dans l'emprise du chemin Galipeau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant :

- Sa recommandation d'inscrire sur la voie de circulation la limite de 50 km/h sur le chemin Galipeau ;
- Le comité de citoyens sur la sécurité de la route 112 ;
- Une demande de faire balayer régulièrement la route 112, surtout lorsqu'il pleut.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Un commentaire à propos que la ville de Sherbrooke étudie la possibilité de se joindre au projet de piste cyclable ;
- L'avancement des rénovations du Centre multifonctionnel.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 49.

2018-08-193 ^{5.1} **RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE (RECONSTRUCTION OU COLMATAGE / GAINAGE) :**

CONSIDÉRANT QUE nous sommes allés en appel d'offres public et que nous avons reçu 1 soumission pour la réfection du réseau d'égout domestique (reconstruction ou colmatage/gainage) ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est :

- Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. : 381 754.71 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme à nos exigences, mais que la soumission est hors budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner annule l'appel d'offres pour la réfection du réseau d'égout domestique (reconstruction ou colmatage/gainage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-08-194 ^{6.1} **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2018 et en fait la lecture.

2018-08-194 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 août 2018 au montant de **198 405.08 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse : Aucun.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Le Transport de personnes HSF, nous avons acquis un nouvel autobus. Il y a un circuit de plus pour les personnes nécessitant le service de la dialyse 6 jours par semaine.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La problématique des trottoirs, ils ont tendance à s'effriter ;
 - La continuité de l'entretien des chemins ;
 - Le fauchage des fossés dans le périmètre urbain ;
 - Le projet du garage et de la caserne qui se développe bien.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le SAE, ça se déroule bien, belles activités de plein air. Le Service est amplement reconnu ;
 - Jeudi le 9 août, il y aura un cinéma en plein air ;
 - Le parc Dubreuil est de plus en plus utilisé ;
 - La date de tombée des articles du journal communautaire sera le 15 août prochain. La prochaine réunion du Journal sera le 16 août à 19 h 00 ;
 - La nouvelle piste multifonctionnelle autour du parc Pomerleau. D'autres aménagements seront faits ultérieurement par la Corporation des loisirs ;
 - Les plans du parc Goddard se développent. Nous aurons des plans globaux afin que le parc soit plus utilisé, plus convivial et plus sécuritaire ;
 - Un tournoi de poches au parc Dubreuil, demain en soirée.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - Une demande déposée au Fonds municipal vert afin d'obtenir une subvention pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés ;
 - Les dépôts de soumissions pour les compteurs d'eau commerciaux, nous sommes en attente.

8.1.1

2018-08-195 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Mageau** **ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-08-196 ^{8.1.2} **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 6,624,000 \$ AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE:**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit payer les travaux de construction des infrastructures pour le garage municipal et la caserne incendie avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 645;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux de construction du garage municipal avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 646;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux de construction de la caserne incendie avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 647;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux d'augmentation de la capacité des étangs avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 608;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement des règlements d'emprunts numéro 645, 646, 647 et 608;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse Desjardins des Deux-rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 6,624,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement des règlements d'emprunts numéro 645, 646, 647 et 608.

Il est également résolu de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2018-08-197 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-07-0001 DE 9265-2049 QUÉBEC INC. (JACQUES GOURDES) :

CONSIDÉRANT QUE la demande de réduire la largeur de l'emprise d'une rue n'ayant pas de réseau d'égout pluvial peut être considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la portion de la rue Georges existante est de 18,29 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise demandée pour une rue n'ayant pas de réseau d'égout pluvial par le Règlement de lotissement numéro 641 est de 20 mètres.

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser le prolongement de la rue Georges comportant une emprise d'égale largeur de la rue existante serait équitable pour le demandeur ainsi que pour la Municipalité :

CONSIDÉRANT QUE d'accepter cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le lotissement du prolongement de la rue Georges comportant une emprise de même largeur, soit une largeur d'emprise de 18,29 mètres et par le fait même accorder une dérogation mineure à l'article 7.2 du Règlement de lotissement numéro 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2018-08-198 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE MTMDET POUR L'OBTENTION D'UNE PERMISSION DE VOIRIE :

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation d'une permission de voirie en lien avec le projet de nouvelle rue pour le garage municipal et la caserne incendie, le MTMDET demande à la Municipalité de confirmer par résolution son engagement au dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage auprès du MTMDET à ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à assumer l'entretien et la gestion de la nouvelle rue à la suite des travaux;
- La Municipalité confirme que les pans coupés seront respectés, c'est-à-dire qu'aucun accès ne sera aménagé à moins de 10 mètres de part et d'autre de la nouvelle rue;
- La Municipalité confirme que toutes les conditions imposées pour l'approbation finale sont remplies;
- La Municipalité confirme que l'entrepreneur autorisé à exécuter les travaux est l'entreprise Excavation M. Toulouse inc. située au 2377 rue King Est à Sherbrooke, J1G 5G7, T. 819-564-7018 F. 819-564-7701;

- La Municipalité confirme que la date prévue de début des travaux est le 20 août 2018 et devrait se terminer vers le 15 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucune.

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 650 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller René Rivard qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 650 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucun.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 09)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le point 8.1.3, ça ne prend pas de S.
- Le règlement numéro 608, le montant est de combien ?
- La division des coûts pour le projet de piste cyclable. Quelles sont les retombées ?
- Le parapet sur le chemin Galipeau est en train de tomber ;
- Le budget de loisirs est de combien de pourcentage du budget ? Est-ce que ça comprend le versement des fonds de parc ?

Monsieur Jacques Nadeau concernant :

- Les travaux pour la rue de la caserne, est-ce que ça inclut les subventions ?
- Le contrat de déneigement, est-il échu ? Pour avoir notre propre camion, ça prend une porte de 16 pieds ;

- Le garage Breton Transport, il recommande d'aller voir leur éclairage.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Le point 5.1 est d'annuler un appel d'offres, qu'est ce qui sera fait ?
- Le point 6.1 à propos de la subvention de la piscine qui est refusée, qu'est-ce qui sera fait ?
- Une demande de nettoyer la piscine le matin et valider que les écumoières sont vidées régulièrement avant l'aquaforme.

13.

2018-07-186 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi le 4 septembre 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

